



GROUPEMENT FONDE EN 1855

**CAP du 27 juin 2013**  
DECLARATION PREALABLE

*Pour l'accès des TSDD au corps des ITPE*  
*et une gestion plus humaine*

Monsieur le Président,

**Des promotions à la baisse inacceptables  
et des avancées à obtenir pour le corps des ITPE !**

La création du corps des TSDD a mis fin aux emplois fonctionnels pré-existants, et donc à la légitime reconnaissance de la tenue de postes à responsabilités. Ce que FO a toujours dénoncé en s'opposant à ce projet de fusion.

Si le SNITPECT-FO ne peut résoudre les effets induits sur les personnels concernés, il continue à agir pour conforter le recrutement de B en A, et le déroulement de vraies carrières en catégorie A.

En effet, le SNITPECT-FO a toujours promu le juste accès des techniciens et contrôleurs au corps des ITPE. Par son action, il a obtenu à plusieurs reprises l'amélioration des flux, des conditions d'accès et des perspectives de déroulement de carrière.

Pour preuve aujourd'hui, le recrutement des catégories B dans notre corps est proche de 35 %, obtenu après la mobilisation historique de 2004. Mobilisation qui a par ailleurs permis l'accès de l'ensemble des ITPE, quelle que soit leur voie de recrutement, au principalat.

En 2009, nous avons demandé le doublement des recrutements par la liste d'aptitude et l'examen professionnel pendant 5 ans, dans le cadre d'un projet de réforme statutaire malheureusement retoqué par Matignon.

En conséquence, nous vous demandons, monsieur le Président, d'ouvrir à nouveau les discussions sur ce sujet dans le cadre des chantiers dont nous attendons le lancement suite aux assises des métiers de l'ingénieur, en particulier en matière statutaire.

De plus, je tiens à dénoncer de nouveau la baisse des recrutements par concours interne et externe, non sans conséquences sur les promotions de B en A !  
En effet, celle-ci pourrait conduire à perdre 8 places sur la liste d'aptitude et l'examen professionnel par rapport à l'année précédente !

Malgré notre vive réaction en pré-CAP pour étudier toutes les solutions possibles, il semblerait qu'il soit nécessaire cette année, et pour la première fois dans l'histoire récente du corps des ITPE, d'utiliser la clause de sauvegarde pour le dimensionnement du nombre de places offertes à la liste d'aptitude et à l'examen professionnel ! Histoire de « limiter la casse ».

Clause dont l'application conduirait néanmoins à perdre 7 places au total, auxquelles peuvent se rajouter les 6 places du concours interne non pourvues, soit 13 promotions de B en A en moins cette année ! Le tout dans le contexte « post-fusion » des catégories B évoqué ci-avant...

Un constat s'impose : les freins opposés par l'administration au recrutement par le concours interne et externe, son refus de reporter, au nom du SERM 2013, les places du concours interne sur le recrutement externe, traduisent tout simplement une volonté de porter atteinte à la politique de promotion de B en A. Le SNITPECT-FO refuse de le cautionner, et vous demande l'annonce de mesures concrètes dès cette CAP afin de rétablir durablement un flux décent de promotions !

### **Des règles de gestion en primo-affectation inadaptées !**

Par ailleurs, force est de constater que les ITPE recrutés par liste d'aptitude ou examen professionnel ont bien souvent des contraintes personnelles fortes, nécessitant dans la plupart des cas des mutations dans les 2 ans suivant la prise de poste.

On peut alors se poser la question du gain de l'employeur et des ministères dans ces situations ?

Si, en réponse à nos interpellations, nous avons bien noté une amélioration de la construction de la liste proposée aux lauréats (plus en adéquation avec les contraintes personnelles et les volontés professionnelles), cela n'est pas encore suffisant. Nous le constatons au fil des CAP mutation.

Aussi, pour nous, il est grand temps que les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude puissent choisir leur poste dans la liste publiée pour les CAP !

Je vous remercie.

Laurent Janvier